

Tutoriel

Inscrire en ligne vos enfants
à l'Accueil de Loisirs du Conseil des XV

Les mercredis et les vacances scolaires

Avant d'inscrire votre/vos enfant(s) à une activité, différencions bien les « **INSCRIPTIONS** », des « **RESERVATIONS** » :

- **1^{ère} ETAPE** : une **INSCRIPTION** finalisée ne signifie pas que votre enfant est inscrit à une activité, cela signifie juste qu'il est inscrit dans le registre de l'Accueil de Loisirs en vue d'une réservation aux différentes activités du Centre Rotterdam.
- **2^{ème} ETAPE** : une **RESERVATION** finalisée signifie que votre enfant est bien inscrit à une activité.

Rendez-vous sur le site internet, et connectez-vous :

<https://espacefamille.aiga.fr//6133157>

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A TRANSMETTRE

- **L'attestation d'assurance scolaire 2024-2025**
- **La photocopie de vaccination de l'enfant**
- **Justificatif de revenus** : l'avis d'imposition sur les revenus de 2023 auquel l'enfant est rattaché (en l'absence de ce document, le tarif maximum sera appliqué)
- **L'autorisation de prélèvement automatique** en cas de mise en place de prélèvement automatique (téléchargeable depuis l'espace famille en ligne, dans "DOCUMENTS - INFORMATIONS")
- **Le document "FICHE ENFANT" complété** (téléchargeable depuis l'espace famille en ligne, dans "DOCUMENTS - INFORMATIONS")
- **Les documents CERFA "Fiche sanitaire de liaison" & "Autorisation de sortie du territoire"** (téléchargeable depuis l'espace famille en ligne, dans "DOCUMENTS - INFORMATIONS")

Ces documents sont à transmettre le plus rapidement, au plus tard **fin juillet 2024**. Pour les familles qui attendent la 1^{ère} inscription de leurs enfants au CP, ce délai est étendu jusque mi-septembre 2024 (**Attention : les places les mercredis sont limitées !**)

Tous les documents doivent obligatoirement être téléchargés sur votre espace famille. Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Inscription de votre enfant à une activité :

- Sélectionner votre enfant
- Cliquer sur « inscrire à une nouvelle activité »
- Sélectionner l'activité (le type d'Accueil) souhaité pour votre enfant
- **ENREGISTRER en bas à droite**
- Attendre la validation par mail

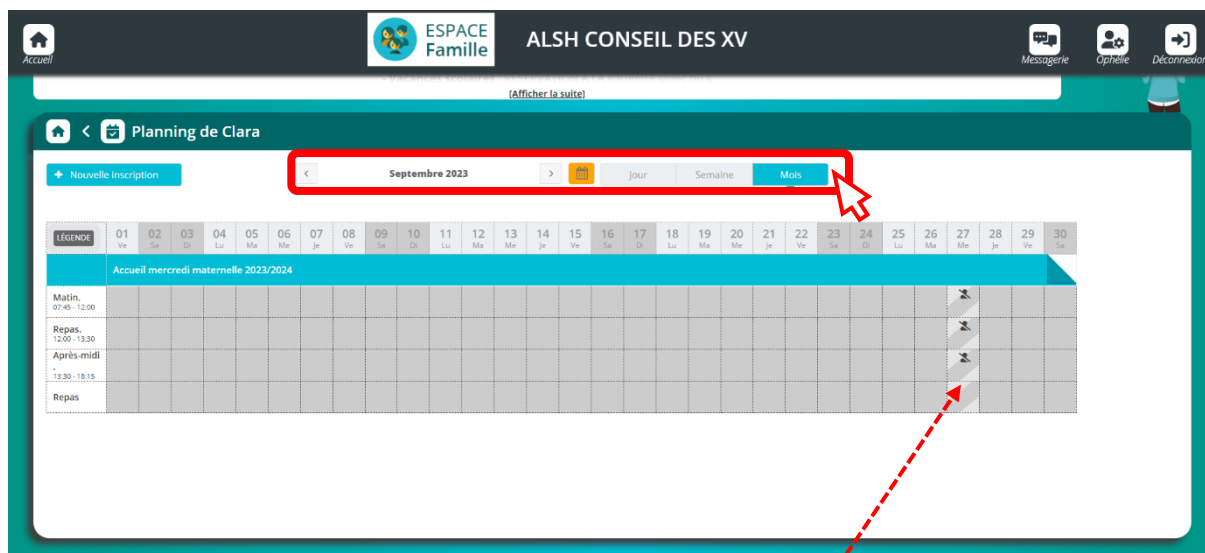
ETAPE 2 : RESERVATION

Dès l'inscription validée par mail, retourner sur votre Espace Famille en ligne :

- Sélectionner votre enfant
- Sélectionner l'activité à laquelle il/elle est inscrit(e) pour passer à la réservation des jours :



- Un planning s'affiche, faire défiler les jours/semaines/mois en cliquant dessus :



Les bonhommes barrés signifient que la journée est déjà complète.

Pour réserver :

- Sélectionner les 3 cases blanches matin/repas/midi de la journée choisie :

Cliquer pour changer de mois

Zones à sélectionner :
1 : matin – 2 : repas – 3 : après-midi

LÉGENDE	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Accueil mercredi primaire 2021/2022												
Matin. 07:45 - 12:00												
Repas. 12:00 - 13:30												
Après-midi 13:30 - 18:15												
Repas												

Si vous cliquez juste sur la case « matin » ou la case « après-midi », **un point d'exclamation s'affiche** car l'inscription se fait à la journée, il faut donc **sélectionner les deux cases**.

ⓘ Pour une inscription à la demi-journée, contacter l'Accueil de Loisirs.

LÉGENDE	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Accueil mercredi primaire 2021/2022												
Matin. 07:45 - 12:00												
Repas. 12:00 - 13:30												
Après-midi 13:30 - 18:15												
Repas												

UNE CASE BLEUE = UNE PLAGE HORAIRE SELECTIONNEE

Exemple : ici sont sélectionnées les cases **matin**, **repas** et **après-midi**.

ⓘ Il est possible de ne pas sélectionner la case « repas » si votre enfant ne mange pas à la cantine.

⇒ **Refaire sa même manipulation pour chaque journée à réserver, en faisant défiler les mois.**

- **ENREGISTRER en bas à droite**
- Vous recevrez un mail de confirmation de réservation

L'inscription aux mercredis se fait pour l'année, merci d'informer l'Accueil de Loisirs au plus vite en cas d'absence ponctuelle ou récurrente de votre enfant.

- **Les vacances scolaires :**



Le règlement se fait uniquement par carte bancaire.

Pour les réservations par virement, chèque ou espèces, veuillez-vous adresser à l'Accueil de Loisirs par mail, ou vous rendre aux permanences à l'École Élémentaire du Conseil des XV.

- **Les mercredis :**

La facture est envoyée aux familles entre le 6 et le 10 de chaque mois et le règlement est demandé à ce moment soit en :

- carte bancaire en ligne et par prélèvement (les prélèvements ont lieu le 10 de chaque mois)
- espèces
- chèque (envoi possible au bureau)
- virement bancaire

CONTACT

clshrotterdam@free.fr

[03 88 41 18 63](tel:0388411863)

PERMANENCES

Les lundis et vendredis

(hors vacances scolaires)

De 14h à 17h30